

Image not found or type unknown



Resiliation livraison meuble

Par **alex974**, le **16/11/2010** à **15:53**

Bonjour, j'ai acheté il y a deux jours un living dans un magasin de meuble, mais je ne pouvais pas le transporter par mes propres moyens, j'ai donc demandé à me faire livrer, ce qui me coûte 65€. Entre temps, un ami, qui possède un camion, s'est proposé pour m'aider à le transporter chez moi. J'ai donc appelé le magasin pour annuler la livraison et leur annoncer que je viendrais moi-même chercher le meuble. Le magasin m'a annoncé qu'il ne pouvait pas annuler la livraison, qui aura lieu dans 10 jours car il utilise un prestataire qui a déjà pris possession du meuble. J'ai bien payé le meuble mais je n'ai pas payé la livraison, que je suis censé régler à la réception du meuble. Ma question est, est-ce qu'il m'est possible d'annuler la livraison sans avoir à payer quoi que ce soit ? merci

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **16:45**

Vous avez acheté une prestation qui est la livraison (que vous ayez payé ou pas ne change rien). Vous ne l'avez pas achetée à distance, donc vous ne pouvez pas vous rétracter.